Mention complémentaire Encadrement Secteur Sportif MC E2S

MCE2S

Mention Complémentaire Encadrement secteur sportif

Arrêté du 14 janvier 2022

portant création de la mention complémentaire « Encadrement secteur sportif »

Fiche RNCP https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36328/

R2022

R202...

MC E2S

DHG abondée

Tous lycées et organismes de formation

Validation des UC3 et UC4 des BPJEPS

APT : Activités physiques

pour tous

AAN : Activités aquatiques et

de la natation

AF: Activités de la forme

- cours collectifs
- haltérophilie, musculation

- ouverture de la MC E2S aux titulaires de la MC AG2S et l'UF2S pour valider un parcours en lycée qui leur donne les prérogatives pour encadrer contre rémunération, avec obtention de la carte professionnelle, dans les disciplines sportives ciblées (Arrêté de création de la MC E2S du 14 janvier 2022)
- Eu égard à la publication tardive de l'arrêté, cette mention n'a pas été inscrite sur Parcoursup et les ouvertures sont à prévoir pour la rentrée 2023, à l'exception de deux initiatives déjà engagées dans l'académie de Lille
- Déploiement général en R 23

MC E2S

Mention Complémentaire Encadrement secteur sportif

Arrêté du 14 janvier 2022

portant création de la mention complémentaire « Encadrement secteur sportif »

Fiche RNCP https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36328/

R2022

R202...

MC E2S

DHG abondée

Tous lycées et organismes de formation

Validation des UC3 et UC4 des BPJEPS

APT : Activités physiques pour tous

AAN : Activités aquatiques et

de la natation

AF : Activités de la forme

- cours collectifs
- haltérophilie, musculation

Type d'emplois accessibles

 L'éducateur sportif encadre tout type de public, dans tout type de structures (collectivités territoriales, associations sportives, bases de loisirs, ...) afin notamment de faire découvrir et initier aux activités sportives, dans une discipline ou une famille d'activités (ex: activités physiques pour tous...) selon l'option choisie

Contextes professionnels

- Structures sportives et collectivités territoriales dans les dominantes APT, AAN, AF
- Entreprises publiques et privées

MCE2S

Mention Complémentaire Encadrement secteur sportif

Arrêté du 14 janvier 2022

portant création de la mention complémentaire « Encadrement secteur sportif »

Fiche RNCP https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36328/

R2022

R202...

MC E2S

DHG abondée

Tous lycées et organismes de formation

Validation des UC3 et UC4 des BPJEPS

APT : Activités physiques

pour tous

AAN : Activités aquatiques et

de la natation

AF : Activités de la forme

- cours collectifs
- haltérophilie, musculation

Moyens

400h de formation théorique et 18 semaines de PFMP

Mise en œuvre

- formation ouverte par décision du recteur prise après une concertation avec le DRAJES
- tous statuts : scolaires, apprentis, formation continue
- Conditions:
 - être titulaires d'un bac pro avec UF2S ou titulaires d'une MCAG2S
 - ayant validé les exigences préalables (TEP) à l'entrée en formation prévues par l'arrêté portant création de la mention du BPJEPS correspondant à l'option de la MCE2S choisie

MCE2S

Certification

- 2 épreuves certificatives E1, E2 en CCF, coef 1 chacune
- Les unités 1 et 2 de la MC E2S correspondent aux unités capitalisables 3 et 4 de l'option du BPJEPS
- La note ≥ à 10 sur 20 à chacune des épreuves est requise
- Épreuves ponctuelles à prévoir pour les candidats libres (cf MC AG2S)